

RESOLUTION RELATIVE A LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE SUR LA SITUATION TRAGIQUE DES REFUGIES  
RAPATRIES ET PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE AUSTRALE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Quarante-septième session ordinaire du 22 au 27 février 1988, à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le rapport de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés concernant la situation générale des réfugiés en Afrique et compte tenu en particulier des préparatifs en cours en vue de la tenue d'une Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique Australe,

Rappelant sa résolution CM/Res.1117 (XLVI) de juillet 1987 sur la situation grave des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe qui ne cesse de se détériorer ainsi que sur le lourd fardeau qui en résulte pour les pays de la région,

Prenant acte avec satisfaction des dispositions prises jusque-là par le Secrétaire Général en vue de la tenue de la Conférence internationale pour sensibiliser la communauté internationale à la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe,

Prenant en outre acte avec satisfaction de la coopération et du soutien du Secrétaire Général des Nations Unies et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés qui ont abouti à l'adoption de la Résolution 42/106 de l'Assemblée générale des Nations Unies de décembre 1987, demandant au système des Nations Unies d'apporter son soutien à la préparation et à l'Organisation de la Conférence,

Mettant l'accent sur la nécessité pour tous les Etats membres de l'OUA de participer pleinement à ladite conférence au niveau ministériel,

CM/Res. 1132

.../...

Reconnaissant l'importance et l'urgence d'élaborer une documentation détaillée et exhaustive reflétant le poids du fardeau supporté par les pays de la région ainsi que la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées,

1. PREND NOTE, avec satisfaction, des rapports de la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés et du Secrétaire Général de l'OUA mettant en exergue la condition des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, notamment en Afrique australe.

2. EXPRIME SA GRATITUDE au Secrétaire Général pour les mesures qu'il a prises jusqu'ici en vue de la convocation de la Conférence Internationale sur la situation tragique des Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe.

3. EXPRIME EN OUTRE SA GRATITUDE au Secrétaire Général des Nations Unies, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et à l'Administrateur du PNUD pour le soutien, la coopération et la contribution concrète qu'ils apportent en vue de la tenue effective de cette conférence.

4. PREND NOTE AVEC SATISFACTION du geste du Gouvernement de la Norvège qui a bien voulu accepter d'abriter la Conférence à Oslo du 29 au 31 août 1988.

5. FELICITE le Comité Directeur de la Conférence pour les initiatives et les mesures prises jusque là afin de mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la préparation de ladite conférence et le PRIE INSTAMMENT de poursuivre ses efforts pour assurer la réussite de la Conférence.

6. LANCE UN APPEL AUX Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats indépendants voisins dans la région, pour qu'ils apportent toute l'assistance et la coopération nécessaires aux missions inter-agences qui visiteront prochainement ces Etats en vue de préparer à l'intention de la Conférence, des documents bien élaborés et complets.

7. EXHORTE tous les Etats membres de l'OUA et tous les Mouvements de Libération nationale reconnus par l'OUA, à assurer leur participation totale et effective à cette Conférence et par conséquent INVITE INSTAMMENT tous les Etats membres à se faire représenter au niveau ministériel.

8. INVITE en outre les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et la Communauté internationale, notamment les organisations non-gouvernementales qui contribuent aux programmes humanitaires en Afrique, à manifester leur engagement et leur adhésion aux principes du partage du fardeau et de la solidarité internationale, en participant pleinement à la Conférence et en apportant une contribution concrète à la réalisation des objectifs de cette Conférence.